

Maisons-Alfort, le 14 septembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
 de l'environnement et du travail**
**relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
 du produit biocide DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT
 second nom commercial d'AGROBAC PLUS (AMM n°2070106)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **Laboratoires PRODENE KLINT** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT**, second nom commercial d'**AGROBAC PLUS**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide **DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT**, second nom commercial d'**AGROBAC PLUS** (AMM n°2070106).

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit **DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT** est un biocide de type 4 composé de 67 g/kg de N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine se présentant sous la forme d'un liquide.

Le N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine
N°CAS :	2372-82-9
Type de produit :	4

CONSIDERANT

- Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 30 mars 2012, le pétitionnaire n'a pas soumis tous les éléments demandés.

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Anses émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20040815 du produit DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT, second nom commercial du produit AGROBAC PLUS (AMM n°20701 06), présentée par la société Laboratoires PRODENE KLINT.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : second nom commercial, N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine, TP4